

MAC EXCELLENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 juin 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 182.742, un actif net de D : 179.386 et un bénéfice de D : 23.670, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
 - Les emplois en titres émis par « BH » et « CITY-CARS » représentent à la clôture de l'exercice respectivement 10,16% et 10,18% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
 - Les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 39,75% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
 - Les emplois en actions de sociétés cotées et en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne représentent à la clôture de l'exercice que 59,26% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 80% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
FINOR
Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>108 285</u>	<u>97 512</u>
Actions et droits rattachés		108 285	97 512
Placements monétaires et disponibilités		<u>72 642</u>	<u>91 306</u>
Disponibilités		72 642	91 306
Autres actifs		<u>1 815</u>	<u>1 153</u>
TOTAL ACTIF		<u>182 742</u>	<u>189 971</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	1 492	3 859
Autres créditeurs divers	6	1 864	1 516
TOTAL PASSIF		<u>3 356</u>	<u>5 375</u>
ACTIF NET			
Capital	7	180 249	185 477
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(772)	(786)
Sommes distribuables de l'exercice		(91)	(95)
ACTIF NET		<u>179 386</u>	<u>184 596</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>182 742</u>	<u>189 971</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	2 433	7 763
Dividendes		2 433	7 763
Revenus des placements monétaires	9	2 709	4 841
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 142	12 604
Charges de gestion des placements	10	(2 725)	(9 618)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 417	2 986
Autres charges	11	(2 561)	(2 165)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(144)	821
Régularisation du résultat d'exploitation		53	(916)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(91)	(95)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(53)	916
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(725)	24 349
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		40 727	31 831
Frais de négociation de titres		(16 188)	(18 860)
RESULTAT DE L'EXERCICE		23 670	38 141

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>23 670</u>	<u>38 141</u>
Résultat d'exploitation	(144)	821
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(725)	24 349
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 727	31 831
Frais de négociation de titres	(16 188)	(18 860)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>-</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(28 880)</u>	<u>(431 513)</u>
Souscriptions		
- Capital	139 108	65 598
- Régularisation des sommes non distribuables	22 349	4 536
- Régularisation des sommes distribuables	(932)	(8)
Rachats		
- Capital	(162 293)	(496 674)
- Régularisation des sommes non distribuables	(29 685)	(6 318)
- Régularisation des sommes distribuables	1 094	1 353
- Droits de sortie	1 479	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(5 210)</u>	<u>(393 372)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	184 596	577 968
En fin de l'exercice	179 386	184 596
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	16	62
En fin de l'exercice	14	16
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>12 813,286</u>	<u>11 537,250</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>11,06%</u>	<u>23,76%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 mars 2006.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution soit le 20 avril 2006.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 108.285 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions droits rattachés		106 874	108 285	60,36%
ATTIJARI BANK	600	14 279	14 418	8,04%
BH	1 500	16 950	18 225	10,16%
CARTHAGE CEMENT	1 000	1 310	1 333	0,74%
CITY CARS	1 373	17 574	18 265	10,18%
S.A.H	1 500	14 450	14 556	8,11%
SFBT	766	17 181	17 120	9,54%
SOTIPAPIER	4 000	16 130	15 608	8,70%
SOTRAPIL	1 000	9 000	8 760	4,88%
TOTAL		106 874	108 285	60,36%
Pourcentage par rapport au total actifs				59,26%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	95 376	2 136	97 512	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions côtées	1 384 868		1 384 868	
Titres OPCVM	62 950		62 950	
*Cessions de l'exercice				
Actions côtées	(1 373 370)		(1 373 370)	40 720
Titres OPCVM	(62 950)		(62 950)	7
* Variation des plus (ou moins) values latentes				
Actions cotées		(725)	(725)	
Soldes au 31 décembre 2015	106 874	1 411	108 285	40 727

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 1.492 contre D : 3.859 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	531	1 646
Rémunération du dépositaire	961	2 213
Total	1 492	3 859

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 1.864 contre D : 1.516 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	15	15
Retenue à la source	164	-
Rémunération du CAC	1 685	1 501
Total	1 864	1 516

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	185 477
Nombre de parts	16
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	139 108
Nombre de parts émises	12
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(162 293)
Nombre de parts rachetées	(14)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(725)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 727
Régularisation des sommes non distribuables	(7 336)
Droits de sortie	1 479
Frais de négociation de titres	(16 188)

Capital au 31-12-2015

Montant	180 249
Nombre de parts	14
Nombre de copropriétaires	4

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2015 à D : 2.433 contre D: 7.763 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	2015	2014
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	2 433	7 630
des titres OPCVM	-	133
Total	2 433	7 763

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.709 contre un solde de D : 4.841 au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	2015	2014
Intérêts des dépôts à vue	2 709	4 841
Total	2 709	4 841

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.725 contre D : 9.618 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	2 478	7 992
Rémunération du dépositaire	247	1 626
Total	<u>2 725</u>	<u>9 618</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 2.561 contre D : 2.165 au 31 décembre 2014 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du CAC	1 865	1 731
Rémunération du CMF	210	189
Services bancaires et assimilés	108	169
Autres	378	76
Total	<u>2 561</u>	<u>2 165</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	367,286	787,750	174,887	667,175	237,821
Charges de gestion des placements	(194,643)	(601,125)	(130,532)	(486,873)	(141,270)
Revenus net des placements	172,643	186,625	44,355	180,302	96,551
Autres charges	(182,929)	(135,313)	(93,500)	(60,587)	(22,997)
Résultat d'exploitation (1)	(10,286)	51,313	(49,145)	119,713	73,553
Régularisation du résultat d'exploitation	3,786	(57,250)	-	(56,571)	(8,912)
Sommes distribuables de l'exercice	(6,500)	(5,938)	(49,145)	63,142	64,641
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(51,786)	1 521,813	(660,226)	(4 303,000)	389,264
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 909,071	1 989,438	295,742	8 075,270	(808,971)
Frais de négociation de titres	(1 156,286)	(1 178,750)	(99,355)	(843,968)	(235,158)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1 701,000	2 332,500	(463,839)	2 928,302	(654,865)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1 690,714	2 383,813	(512,984)	3 048,015	(581,312)
Droits de sortie	105,643	-	-	16,571	1,408
Résultat non distribuable de l'exercice	1 806,643	2 332,500	(463,839)	2 944,873	(653,457)
Régularisation du résultat non distribuable	(524,000)	(111,375)	(10,161)	(2 968,032)	72,387
Sommes non distribuables de l'exercice	1 282,643	2 221,125	(474,000)	(23,159)	(581,070)
Distribution de dividendes	-	-	63,142	64,641	177,508
Valeur liquidative	12 813,286	11 537,250	9 322,065	9 908,349	9 932,886

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,60%	5,76%	1,36%	4,91%	1,37%
Autres charges / actif net moyen	1,50%	1,30%	0,97%	0,61%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,05%)	(0,06%)	(0,51%)	0,64%	0,63%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net .

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de surperformance est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.

